

L'ECONOMIE DE L'ALFA AU MAROC

Situation présente et vues d'avenir ⁽¹⁾

I. — GENERALITES SUR L'ALFA

1) NATURE - AIRE BOTANIQUE - REPARTITION PAR PAYS (2).

L'alfa (mot arabe), appelé aussi « Sparto » ou « Esparto » notamment par les Anglais, ou *Stipa Tenacissima* L., est une graminée vivace dont l'aire botanique se confine sur le pourtour de la Méditerranée, mais principalement dans sa partie sud-occidentale.

Signalé à l'état sporadique en Grèce, en Egypte et au Portugal, il est surtout abondant en Espagne et en Afrique du Nord.

Sa répartition territoriale estimée est approximativement la suivante :

Algérie	4.000.000	ha
Maroc français	2.200.000	»
Tunisie	1.350.000	»
Espagne et Maroc espag.	600.000	»
Tripolitaine	350.000	» (estimation récente)
Total	8.500.000	ha

2) REPARTITION AU MAROC (voir carte jointe)

Au Maroc, l'alfa est presque exclusivement cantonné dans l'angle formé par le versant Est du Moyen-Atlas et le versant Nord du Grand-Atlas et sur les plateaux qui le prolongent jusqu'à la fron-

tière algérienne. Son habitat correspond pratiquement aux deux versants de la Moulouya et à la terminaison marocaine des hauts plateaux algériens, qu'on peut aussi considérer comme un étalement du Grand-Atlas vers l'Est. Il ne dépasse guère, vers le Sud, le parallèle de Bou-Arfa.

L'alfa y pousse, dans des zones où la pluviométrie est d'au moins 150 m/m mais n'excède pas sensiblement 400 m/m par an, presque partout à une altitude comprise entre 1.000 et 1.800 m : il constitue de vastes steppes, plus ou moins denses selon les stations ; il existe aussi en mélange avec des forêts dégradées, sur les parties montagneuses du pourtour de la région délimitée ci-dessus.

Assez indifférent à la nature chimique du sol, il préfère les terrains relativement légers et perméables et évite les dépressions humides et les sols argileux et salés. Dans les stations steppiques qui ne lui sont pas favorables, il est remplacé principalement par une graminée voisine mais moins intéressante, le sparte (*Lygæum spartum*), et par des armoises (notamment *Artemisia herba-alba* ou « Chih » des indigènes).

Les nappes alfatières du Maroc, qui appartiennent au domaine privé de l'Etat, n'ont pas encore fait l'objet de délimitation régulière ni de levés topographiques. Ces opérations, s'appliquant à des territoires immenses, seraient extrêmement longues et complexes, et d'un prix de revient hors de proportion avec le rendement pratique à en espérer. On a seulement reporté sur la carte les contours approximatifs des principales surfaces couvertes par cette graminée. Une réduction au 1/1.500.000* de la carte alfatière du Maroc est annexée à la présente note. La teinte uniforme qui y est portée ne doit pas faire illusion quant à la densité, en réalité très variable, des nappes ainsi représentées.

3) RECOLTE DE L'ALFA

Ce sont les feuilles d'alfa qui sont récoltées pour divers usages. Longues de 30 à 120 cm, elles ont les bords enroulés longitudinalement sur eux-mêmes, ce qui leur donne plutôt un aspect de jonc que de feuilles de graminées. Arrivées à leur complet développement, elles sont dures et une cire qui les aide à lutter contre la sécheresse — et constitue un sous-produit intéressant lors du traitement mécanique en papeterie — les recouvre ; à leur base, une zone de moindre résistance permet de les détacher par traction.

(1) N.D.L.R. — L'actualité du problème de l'alfa et l'importance qu'il revêt pour de vastes territoires de l'Afrique du Nord, et en particulier pour le Maroc, nous ont paru tels que l'étude ci-dessus, dont nous remercions vivement M. Jounet, présente, en dépit du fait qu'elle ait été rédigée en novembre 1952, un intérêt certain pour nos lecteurs, qui y trouveront une documentation complète, à la fois technique et économique.

(2) On a volontairement limité ces généralités sur l'alfa, car elles ont jait, par ailleurs, l'objet d'études détaillées ou spécialisées. Il faut citer, en première place, celle toute récente contenue dans la remarquable encyclopédie forestière de l'Afrique du Nord de M. P. Boudy, ancien inspecteur général et directeur des eaux et forêts du Maroc, publiée en 1950 aux Editions Larose, 11, rue Victor Cousin, Paris (5^e) (Economie forestière nord-africaine, tome II, fasc. II, pp. 775 à 818).

Le texte qui figure ci-dessus, aux paragraphes 1 à 4, est, en grande partie, un condensé d'une autre étude intéressante publiée par M. A. Métro, conservateur des eaux et forêts, dans la revue des eaux et forêts de juillet 1947, sous le titre : « L'alfa au Maroc » (Berger-Levrault, éditeur).

La cueillette se fait jusqu'à maintenant à la main, avec ou sans l'aide d'un bâtonnet; elle est pratiquée essentiellement de septembre à la fin février. Une période d'interdiction de récolte est imposée à l'époque de formation des nouvelles feuilles (au Maroc pendant quatre mois, normalement du 1^{er} mars au 1^{er} juillet).

Les cueilleurs rassemblent les feuilles en petites bottes, ou « manques », et les apportent, à dos de bête de somme (âne ou chameau), à des centres



NAPPE DE FORET. — Forêt de Mikdane (chêne vert) et nappe alfatière de l'oued Ansegmir. Région de Midelt. Altitude : 1.800 mètres environ (cliché Marion)

de collecte, où on les leur paie au poids. Un homme récolte en moyenne 1 ql à 1 ql 5 d'alfa vert par jour, dans un rayon qui n'excède pas 8 km autour des bascules. Le prix du quintal livré, souvent fixé par voie d'autorité pour protéger les cueilleurs, est actuellement libre au Maroc et de l'ordre de 300 F (1952); en Algérie il a été fixé à 230 F au minimum (arrêté du 21-6-52).

Bien que pauvre en eau, l'alfa vert en contient toutefois 25 à 30 % pendant la période de récolte et l'on compte qu'il faut, en moyenne, 1 T 250 d'alfa vert pour donner une tonne d'alfa sec à l'air (10 % d'eau).

Après pesage, l'alfa est répandu sur le sol en couches minces, puis mis en longues meules orientées Nord-Sud pour parfaire le séchage, opération d'importance primordiale pour la qualité et la valeur marchande du produit. On procède ensuite à la mise en balles (généralement de 1 m × 0,70 × 0,70, pesant 160 kg) après triage sommaire éliminant les débris et brins noirs attaqués par les moisissures. L'emballage est réalisé au moyen de presses actionnées par des manèges à traction animale ou mécanique; celles de type courant permettent de confectonner environ 100 balles par jour.

4) USAGES DE L'ALFA

Les emplois de l'alfa ont, jusqu'à la fin du siècle dernier, été limités à la vannerie et à la

sparterie. En Espagne, comme en Afrique, les artisans en faisaient des nattes, rideaux, tapis agrémentés de tissages en alfa teint, panier, corbeilles, plateaux, chaussures et sandales, gargoulettes (imperméabilisées au goudron), ficelles et liens divers, balais et broserie, etc.

On avait aussi pensé, durant la dernière guerre surtout, l'utiliser comme textile, mais la nature et la disposition de ses fibres rendaient la préparation difficile et coûteuse, et cet emploi fut abandonné.

De même, sous l'emprise de la disette, on a tenté de traiter l'alfa pour l'alimentation du bétail; la plante sur pied est pratiquement rebutée par tous les animaux, sauf le chameau qui se nourrit volontiers de ses feuilles lorsqu'elles sont encore relativement tendres; mais il s'agit d'un fourrage assez pauvre, ne pouvant guère être utilisé qu'après broyage ou comme support de provendes et mixtures mélangées; il ne s'agit encore là que d'un débouché d'intérêt épisodique.

En fait, le tonnage d'alfa employé au Maroc pour ces divers usages (essentiellement vannerie

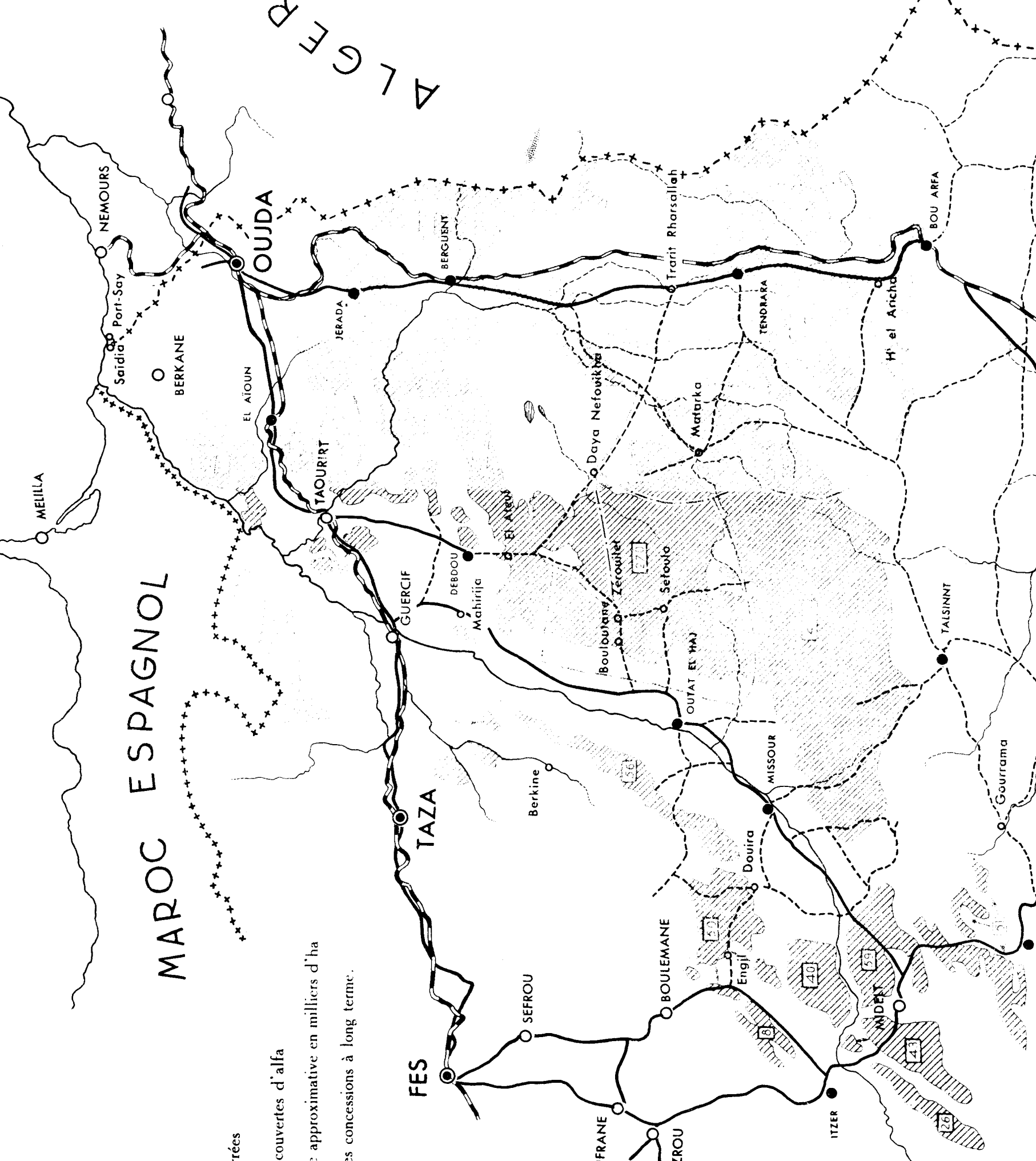
et sparterie) est actuellement très limité, et plutôt en régression. Le service forestier en contrôle, environ, 1.100 à 1.200 tonnes par an.

C'est grâce à sa forte teneur (40 à 50 %) (3) en une cellulose de qualité, particulièrement recherchée pour l'impression (« elle est très amoureuse de l'encre » et reçoit à merveille l'impression des caractères typographiques, de même que tous les genres de gravure, depuis celle au burin jusqu'à l'héliogravure), que l'alfa a pu acquérir une grande importance économique; le mérite de la découverte revient aux Anglais, qui, cherchant un fret de retour pour leurs navires charbonniers, à la suite de l'ouverture du canal de Suez, importèrent l'alfa et en firent de la pâte à papier. Cette industrie, née vers 1865, s'est cantonnée en Ecosse et, jusqu'à ces dernières années, fut le seul débouché important de l'alfa, produit, en presque totalité, par l'Afrique du Nord française.

Le papier d'alfa doit être assez épais pour résister; la solidité du papier ne serait, d'ailleurs, pas

(3) Composition moyenne de l'alfa, d'après les analyses du professeur Levi et de M. Escourrou (Le Papier) :

Eau	9
Cendres	3,6
Graisses et cires	3
Cellulose	47
Substances incrustantes et pectiques	30
Extrait aqueux	10



uniquement liée, d'après les techniciens, à la longueur des fibres, ni à leur pouvoir feutrant (rapport de la longueur au diamètre, qui est d'ailleurs élevé pour l'alfa), mais à sa constitution chimique et à sa structure physico-chimique (4) ; ceci a limité son emploi à des usages de luxe. Mais il ne faut pas en conclure que la cellulose d'alfa restera confinée dans cette catégorie d'emplois. Par mélange à d'autres pâtes, et grâce au perfectionnement de la technique, l'alfa doit pouvoir conserver et développer son importance sur le marché de la papeterie. Les besoins en cellulose sont en nette augmentation dans le monde, et il ne semble pas que l'effort actuellement demandé aux forêts productrices économiquement accessibles puisse être soutenu pendant très longtemps, que ce soit en Amérique du Nord ou en Scandinavie. En revanche, les nappes alfatières d'Afrique du Nord offrent, comme nous le verrons plus loin (II, 2° -) des possibilités très incomplètement utilisées jusqu'ici.

5) SITUATION JURIDIQUE ET GESTION DES NAPPES ALFATIERES DU MAROC

Contrairement à ce qui se passe pour les nappes alfatières d'Algérie, en grande partie propriétés de collectivités, et pour celles de Tunisie, qui appartiennent en totalité à des collectivités et à des particuliers, les terrains couverts d'alfa du Maroc font entièrement partie du domaine privé de l'Etat (dahir du 15 août 1928), sous réserve des droits d'usage au parcours et à la cueillette de l'alfa nécessaire aux besoins domestiques que peuvent y exercer les tribus voisines.

Ces nappes alfatières sont soumises au régime forestier, et gérées par l'administration des eaux et forêts (dahir du 20 juin 1930).

Il en résulte notamment que :

- a) l'exploitation de l'alfa dans un but industriel ou commercial n'est autorisée qu'à l'intérieur de lots concédés normalement par voie d'adjudication, exceptionnellement à la suite de concours ou par marchés de gré à gré, contre paiement d'une redevance proportionnelle au tonnage d'alfa récolté ;
- b) les conditions d'exploitation (en particulier les quantités maxima dont la récolte est autorisée annuellement sur chaque concession et la durée de la période d'interdiction annuelle de cueillette, l'installation et la répartition des centres de pesage, le déplacement des zones de récolte à l'intérieur des lots en vue d'un prélèvement aussi homogène que possible sur toute leur surface) sont entièrement régies par le service forestier.

(4) Etude de MM. Nobecourt et Chiaverina, de l'école française de papeterie (Revue du Bois, mars 1947).

II. — INDUSTRIE ET COMMERCE DE L'ALFA

I) DEBOUCHÉS DE L'ALFA DE PAPETERIE APERÇU SUR L'INDUSTRIE DE L'ALFA

Le développement, en Angleterre, de l'industrie du papier d'alfa a été soutenu par un ensemble de conditions très favorables réunies dans ce pays : transports maritimes avantageux, pureté des eaux, abondance et bas prix de l'énergie (charbon), goût des Anglais pour le beau papier.

Si la Grande-Bretagne n'a plus, aujourd'hui, l'exclusivité de la fabrication, elle conserve, et de loin, la première place dans cette industrie. Ses papeteries traitent annuellement 350.000 tonnes d'alfa brut, cependant que la France et l'Algérie n'en consomment en moyenne que 25.000 tonnes environ chacune.

Avant la guerre, l'Italie avait installé une industrie (Société Cellulosa) pour utiliser l'alfa de Tripolitaine ; les hostilités ont suspendu son activité et la production de ce territoire (appréciable, puisqu'il a dépassé 40.000 tonnes pour la campagne 1951-1952) est maintenant drainée par l'Angleterre ; il semble que la papeterie italienne fonctionne de nouveau avec des alfas algériens et marocains, depuis 1951.

En France, sur 400 papeteries existant en 1938, trois seulement traitaient l'alfa, à raison de 15.000 tonnes environ d'alfa brut par an.

La société l'Alfa et les papeteries Navarre, dont les installations remontent aux environs de 1922, avaient pu s'établir grâce à la politique de l'Algérie, qui leur consentit des amodiations de gré à gré, à bas prix (notamment à Djelfa en 1924) portant sur environ 30.000 tonnes par an, et sur une durée de 18 ans. Bien que cet avantage eut partiellement compensé le handicap de la papeterie métropolitaine relativement à l'industrie écossaise (transports maritimes et combustibles plus chers, étroitesse du marché français du papier d'alfa, taxations maladroites en France et absence de protection douanière...) son développement fut pratiquement nul et son équipement est maintenant désuet.

Une tendance nouvelle a pris corps, en 1946, avec la constitution, en Algérie de la société Cellunaf, dont l'usine de Baba-Ali, à 18 kilomètres à l'est d'Alger, fonctionne depuis 1949. Elle bénéficie d'un approvisionnement préférentiel en alfa brut, comme les deux sociétés précédentes (fourniture minimum de 23.000 tonnes d'alfa vert par an, sur des concessions amodiées pour 18 années à compter du 1^{er} juillet 1946, couvrant 250.000 ha environ) et produit actuellement environ 900 tonnes de pâte d'alfa par mois, soit 10.000 tonnes par an ; elle fabrique du papier à raison de 1.200 tonnes environ par an.

L'extension de sa production se heurte aux principales difficultés suivantes : manque d'eau, défaut

d'énergie électrique, sérieux problèmes d'approvisionnement en produits chimiques, et quasi-impossibilité d'obtenir de nouvelles concessions alfatières ; si la majeure partie de la production d'alfa des nappes du département d'Alger a pratiquement été réservée à l'industrie nationale, par contre, celle beaucoup plus considérable du département d'Oran, qui comporte d'ailleurs un très important bail de concession à 99 ans (il porte sur 300.000 ha et a été accordé, en vue de la construction du chemin de fer d'Arzew à Saïda, à la société générale des alfas en 1872), va en Ecosse.

D'autre part, les difficultés d'écoulement du papier d'alfa produit en Algérie jusqu'au milieu de l'année 1950, dues à la faiblesse des cours des pâtes à papier chimiques, et les sujétions d'une mise au point assez délicate de la technique de fabrication, ont ralenti le développement de l'usine.

Sa production est maintenant satisfaisante et s'écoule facilement tant en Métropole qu'à l'étranger.

Enfin, un grand espoir pour l'industrie française de l'alfa est né, en 1952, de l'attribution après concours à la société Sapralfa, d'une importante concession d'exploitation au sud du Maroc oriental. L'alfa produit sera, en effet, utilisé par une papeterie à installer dans la vallée du Rhône, qui traitera un minimum de 50.000 tonnes d'alfa par an.

Ainsi devrait s'atténuer l'anomalie, qui se perpétue depuis 80 ans, selon laquelle le producteur anglais de papier d'alfa impose en fait ses produits, et son prix, à des pays acheteurs dont les territoires sont les fournisseurs de la matière première. Les quelques chiffres ci-dessous en sont une illustration suffisante.

Exportation d'alfa brut de l'Afrique du Nord

(Tonnes)

ORIGINE	En 1938			En 1949		
	Angleterre	France	Autres pays	Angleterre	France	Autres pays
Algérie	170.130	10.400	1.910	176.627	26.000	—
Tunisie	129.369	16	24	142.820	—	129
Maroc	36.851	—	0	23.546	—	2
Total	336.350	10.416	1.934	342.993	26.000	131

2) LE MARCHÉ DE L'ALFA EN PAPETERIE

La brève étude des débouchés actuels de l'alfa de papeterie que nous venons de faire explique la limitation du marché de cette matière première. En fait, le commerce de l'alfa est commandé par les besoins de l'industrie anglaise, et le tonnage d'alfa brut nécessaire à leur satisfaction reste très inférieur aux possibilités normales de production des nappes alfatières d'Afrique du Nord.

POSSIBILITES DE PRODUCTION

On considère, en effet, dans une approximation grossière mais modeste, qu'il peut être prélevé, en moyenne, 1 quintal 5 d'alfa vert par hectare de nappes et par an, sans leur causer aucun dommage ni appauvrissement.

Avec ce rendement moyen, une exploitation répartie de façon homogène permettrait une production annuelle de 1.275.000 tonnes d'alfa sur l'ensemble des nappes méditerranéennes, en particulier :

- 600.000 tonnes en Algérie,
- 330.000 tonnes au Maroc,
- et 200.000 tonnes en Tunisie.

Si l'Algérie produit couramment 250.000 tonnes par an (soit environ 40 % du tonnage théorique)

et la Tunisie 140 à 150.000 tonnes (70 à 75 % de ce tonnage), le Maroc n'a jamais dépassé 60.000 tonnes, et la récolte moyenne des six dernières campagnes n'est que de 32.500 tonnes d'alfa vert (moins de 10 % du tonnage théorique).

Cette disproportion des quantités récoltées et des possibilités de production, particulièrement marquée au Maroc, s'explique avant tout, par l'introduction tardive du Protectorat sur le marché, et par l'origine récente de l'équipement du pays en voies de communication. Le Tunisie est, à tous points de vue, beaucoup plus favorisée, car ses nappes alfatières sont situées à proximité des ports de Sfax et de Sousse, et sont parcourues par des voies ferrées. L'Algérie a, de son côté, bénéficié d'une avance considérable pour l'équipement de ses hauts-plateaux en voies de communication, et a conservé cet avantage. Enfin, c'est au Maroc que la main-d'œuvre de récolte est le plus rare.

L'élément prix a, d'autre part, limité jusqu'à ces dernières années les zones de rentabilité de l'exploitation, et c'est aussi le Maroc qui est le plus défavorable à ce titre, car ses nappes alfatières les plus importantes sont beaucoup plus éloignées des ports qu'en Algérie et en Tunisie.

Il serait éminemment souhaitable de parvenir à un élargissement des débouchés de l'alfa, condition première du développement de la production.

Outre l'avantage purement économique que peut en attendre l'Afrique du Nord, et singulièrement le Maroc, le problème revêt un aspect social de la plus grande importance. La mise en valeur rationnelle des nappes alfatières des hauts-plateaux du Maroc oriental, vivement souhaitée par l'administration française, est en effet capable de transformer radicalement les conditions d'existence des tribus de grands nomades de ces steppes, qui mènent encore une vie des plus précaires.

EVOLUTION RECENTE DE LA CONSOMMATION DE L'ALFA

A la veille de la guerre, l'alfa brut de papeterie était entièrement exporté, et les acheteurs se le répartissaient à peu près comme il suit :

Grande-Bretagne : 300 à 350.000 t. par an (alfa sec).

Italie : 65.000 t.

France : 20.000 t.

Total : 435.000 tonnes.

L'Italie vivait en autarcie, au moyen de l'alfa de Tripolitaine. L'Angleterre absorbait, en plus de celui d'Afrique du Nord, un tonnage appréciable d'alfa espagnol (30 à 40.000 t. par an).

A la suite de la reprise des affaires, on n'a pas constaté une notable augmentation de la consommation, puisque, pour 1950, les tonnages livrés à l'industrie s'établissaient approximativement aux chiffres suivants :

Grande-Bretagne	350.000 t.
France	25.000 t.
Algérie	25.000 t.
	400.000 t.

En 1951, les exportations ont été, il est vrai, plus importantes, mais le fait semble être, pour une bonne part, le résultat passager de phénomènes économiques exceptionnels (hausse considérable des cours des pâtes à papier scandinaves) qui troublent l'appréciation de la consommation réelle.

A une nette augmentation de l'activité papetière, au début de 1951, a fait suite un sérieux marasme, surtout sensible en 1952 (hausse excessive du prix du papier).

Ainsi, on peut considérer que l'utilisation de l'alfa, abstraction faite de la période des hostilités qui l'avait pratiquement annulée, est restée stationnaire depuis une vingtaine d'années. C'est là une situation contre laquelle il paraît possible, et souhaitable pour les pays de l'Afrique du Nord française, de réagir.

Evolution des prix de l'alfa de papeterie.

Jusqu'en 1938, l'Angleterre était seule à fixer les cours de l'alfa, ayant en face d'elle des pro-

ducteurs qui n'avaient pas cherché à organiser la défense de leurs intérêts communs. Actuellement, certains progrès ont été réalisés pour la protection des exportations nord-africaines, mais les cours sont toujours sous la dépendance étroite des importations britanniques, et la logique conduit encore à les exprimer en livres sterling, par tonne rendue ports anglais.

Depuis 1928, les variations de ces cours ont été approximativement celles figurant au tableau ci-après :

Le facteur qui domine l'évolution de la valeur de l'alfa est l'étroitesse de son débouché principal, l'industrie anglaise ; bien que celle-ci ait un peu perdu de son monopole de fait, les variations de sa demande influencent encore brutalement les cours fob Afrique du Nord.

Peu de temps avant la guerre, les producteurs nord-africains qui avaient jusqu'alors subi sans trop de dommages la loi de leur unique client, parce que les récoltes ne dépassaient pas sensiblement les besoins de la consommation, se trouvèrent placés dans une situation dramatique, à la suite d'un accroissement marqué de la production accompagné d'une hausse excessive des cours soutenue par les principaux producteurs d'Algérie qui entraînèrent une réduction des achats anglais, puis une baisse accentuée. Au début de l'année 1938 un excédent de stocks d'alfa équivalant à un an et demi de consommation s'était accumulé en Algérie, en Tunisie et au Maroc, et un effondrement des cours était imminent.

Déjà très bas en moyenne, le prix de l'alfa risquait de tomber au-dessous du niveau minimum permettant une rémunération décente de la main-d'œuvre de cueillette, et d'entraîner l'arrêt de la production. N'entrevoyant pas d'autre issue — car seul existait pratiquement le débouché anglais — l'Administration et les exploitants des trois territoires d'Afrique du Nord considèrent comme indispensable de limiter le tonnage produit aux besoins du marché. Deux conférences réunies à Alger en juillet puis à Paris en octobre 1938 déterminèrent un plafond de récolte annuelle, et établirent un plan de contingentement des exportations, et de résorption progressive (3 ans) des excédents de stocks. Les trois pays producteurs furent dotés respectivement des contingents d'exportation annuels ci-après :

Algérie : 150.000 t. ; Tunisie : 75.000 t. ; Maroc : 75.000 t.

La guerre vint interrompre l'application de ces mesures, et suspendre la production et les exportations.

La reprise eut lieu peu à peu, à partir de 1946, au fur et à mesure du rétablissement des installations industrielles et des transports maritimes, et ce n'est qu'en 1948 que fut retrouvé un niveau d'échanges comparable à celui d'avant 1940. La nécessité de reconstituer des stocks de fabrication en Grande-Bretagne provoqua une augmentation de la deman-

Epoque de référence	Valeur de la tonne métrique d'alfa CIF port anglais		Valeur FOB Afrique du Nord correspondante		OBSERVATIONS	Cours approximatif des frets/T A.F.N. Angleterre (en shillings)
	En £	En francs	En £	En francs		
1925	—	—	9.2	230	Stabilisation du franc Franc stable Décrochement de la £	Noter la décroissance de valeur de l'alfa créée par l'Angleterre (acheteur unique).
1927	—	—	—	375		
1928	4.0	—	—	370		
1929	5.0	620	—	400-450		
1930	5.10	680	—	500		
1931	4.10	560	—	430		
.....						
1936	4.0	360	2.6	200	Dévaluations successives du franc de fin 1936 à 1939. Il y a eu une hausse de courte durée début 1938 (500 francs fob £ 5,5 cif Angleterre).	22 S.
1937	3.5	360	2.0	215-230		
1938	4.0	600	2.16	425		30 S.
1939	3.16	684	2.10.8	450		
.....						
1945	14.0	2.800	9.0	1.800 (a)	(a) prix fixé par 100 S. l'A.F.N.	100 S.
1946	—	—	7.10 (b)	3.600	(b) prix imposé par l'Angleterre à la suite de la dévaluation du franc de décembre 1945.	
Nov. 1947 ..	—	—	10.0 (c)	4.800	(c) prix fixé après accord entre gouvernements anglais et français et maintenu jusqu'en septembre 1949.	
Janv. 1948..	—	—	d°	8.640 (d)	(d) dévaluation du franc.	
Oct. 1948 ..	—	—	d°	10.620 (e)	(e) dévaluation du franc.	
Avril 1949 ..	14.10	—	d°	10.970 (f)	(f) dévaluation du franc.	
Sept. 1949 ..	—	—	d°	9.800 (g)	(g) dévaluation de la £ et retour au libre commerce de l'alfa en Angleterre.	
Nov. 1949 ..	16.10	16.170	13.0 (h)	12.740	(h) cours obtenu des Anglais par les acheteurs des adjudications nord-africaines de novembre 1949.	62 S.
Mai 1950 ..	17.0	16.660	13.0	12.740		65 S.
Juillet 1950.	19.0	18.620	15.0	14.700		65 S.
Nov. 1950 ..	26.0	25.480	20 à 24	20.000		92 S.
Janv. 1951..	36.0	35.280	30 à 33	30.000		110 S.
Mars 1951 ..	43.0	42.140	35	34.300		145 S.
Juillet 1951 à mars 1952 .	48 à 51	49.000	40 à 42	40.000		160 S 135 nov 1951 130 mars 1952
8 nov. 1951 (i)					(i) rétablissement, en Angleterre, du contrôle des importations d'alfa (licences et contingentement en valeur des importations de produits papetiers).	
26 juin 1952	33.0 (j)	32.340	27.0	26.400	(j) prix imposé par décision du Board of Trade. Rétablissement des licences d'exportation au Maroc.	110 S
Oct 1952 (m)	?	?	?	?	(m) cours indéterminés, tendance à la baisse persistante.	90 S

de, sensible en 1949, puis accrue en 1950 et 1951 au moment où l'Angleterre abandonnant partiellement ses achats de pulpe de bois au Canada rechercha un complément en Scandinavie. Ses achats massifs dans les pays nordiques provoquèrent une augmentation apparemment excessive de leur production de pulpe qui aboutit, à partir de mars 1952, époque où les stocks étaient très importants en Angleterre et où la hausse du prix du papier provoquait déjà un resserrement de la vente, à un effondrement rapide et régulier des cours des pâtes à papier.

Il faut noter, au surplus, qu'un autre facteur d'importance est venu aggraver cet effondrement des cours. Les Etats-Unis, qui absorbaient avant la guerre près de la moitié des pâtes chimiques scandinaves, ont réduit de moitié leurs achats en Europe. Durant les hostilités, l'industrie américaine (Canada, U.S.A.) s'est en effet largement développée dans ce secteur, et les hausses appliquées par les Pays nordiques en 1951 l'ont encouragée à accroître ses fabrications de pâtes (exportations de pâtes chimiques scandinaves vers l'Amérique : 800.000 t. en 1951 au lieu de 1.700.000 t. en 1937).

Le prix de l'alfa avait suivi sensiblement les mêmes variations que celui des pâtes à papier ; au 2^{me} trimestre de 1952, la France ainsi que les principaux producteurs d'alfa s'efforcèrent d'empêcher un nouvel avilissement des prix. Des cours minima à l'exportation furent fixés en même temps qu'était repris, là où il avait été supprimé, le contrôle des sorties (licences d'exportation). Malheureusement, le niveau des prix-planchers adoptés par l'Afrique du Nord s'est révélé, jusqu'à la fin d'octobre 1952, constamment supérieur à celui qui eût permis à l'alfa de concurrencer les pâtes de bois chimiques de qualité analogue. L'Angleterre s'étant engagée dans une nouvelle période d'austérité, et ayant limité les crédits en livres sterling destinés à l'importation des matières premières pour papeterie, bon nombre de

fabricants de papier d'alfa écossais ou bien arrêterent leur production, ou, plus généralement, utilisèrent des pâtes de bois scandinaves, en mélange avec une faible proportion d'alfa. Cette situation ne s'est pas encore renversée (5).

Elle a abouti à une suspension à peu près complète des exportations d'alfa depuis juin 1952.

L'expérience acquise pendant les périodes où le marché de l'alfa était pratiquement libre, et où la demande des diverses catégories de matières premières pour papeterie semblait équilibrée, paraît conduire de plus en plus nettement à admettre que les cours de l'alfa sont actuellement liés à ceux des pâtes de bois par une relation que l'on peut exprimer approximativement comme il suit, pour le marché anglais (du moins entre certaines limites de cours) :

1 tonne de pâte de bois chimique blanchie (bisulfite) CIF port anglais = 2,5 tonnes d'alfa brut pour papeterie FOB ports algériens (6).

Lorsque cette équivalence n'est pas satisfaite, la demande se porte aussitôt sur le produit moins cher (dans certaines limites toutefois, car les papetiers écossais ne désirent pas abandonner le papier d'alfa, d'une part, parce que, d'autre part, l'utilisation de l'alfa ne peut actuellement se substituer que pour une faible proportion à celle des pâtes de bois).

Il est cependant à craindre que le bas prix des pâtes à papier persiste assez longtemps, la Scandinavie manquant elle-même de débouchés suffisants pour sa production, peut-être excessive dans l'ensemble, du point de vue de la possibilité de ses forêts, mais cependant inférieure actuellement à ce qu'elle était avant la deuxième guerre mondiale.

Le tableau ci-dessous illustre, par des chiffres, le phénomène économique relaté plus haut, et permettra d'en apprécier l'ampleur.

Cours pratiques comparés de la tonne de pulpe de bois chimique blanchie CIF ports anglais et de la tonne d'alfa brut pour papeterie FOB Afrique du Nord (Algérie, Maroc) (7)

Epoque de référence Produits	Années 1935-36	1938	A N N E E 1 9 5 0					
			Janvier	Avril	Juin	Août	Octobre	Décembre
Pulpe	£ 7 à 14	£ 10 (a)	£ 32-5	£ 33-10	£ 38-6	£ 46-18	£ 57-16	£ 67-5
Alfa	£ 2-6 à 3	£ 2-16	£ 11	£ 13	£ 13	£ 13 à 15	£ 13 à 15	£ 27 à 29

(5) Elle l'a fait, fin novembre 1952, mais la reprise a été jusqu'ici très lente.

(6) Il faut 2,5 t. d'alfa brut pour fabriquer une tonne de pâte d'alfa et l'on estime qu'en moyenne les frais d'approche d'A.F.N. en Angleterre et de fabrication de la pâte d'alfa équivalent, à peu près, à la « surcote » de la pâte d'alfa (base de papiers de haute qualité) par rapport aux pâtes de bois blanchies.

(7) Depuis la rédaction de cette étude, la baisse de cours des pulpes s'est poursuivie, pour atteindre 46 £ fin

octobre, puis une légère reprise s'est manifestée ; fin décembre 1952, il semblait que leur valeur CIF côte Est de l'Angleterre ait atteint 53-54 £. Dans le même temps, les prix-planchers de la tonne d'alfa FOB Afrique du Nord ont été abaissés successivement de 35 £ (juin) à £ 27-10 (fin septembre), à £ 20-0 (mi-octobre), puis à £ 18 (fin novembre). Mais aucune exportation appréciable ne put avoir lieu de juillet 1952 à janvier 1953, en raison, d'abord, du retard des ajustements des prix-planchers sur la baisse des pulpes, puis quand les cours de celles-ci se raffermirent, du fait de la baisse pratiquée délibérément par certains producteurs algériens.

	ANNEE 1951				ANNEE 1952			
	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Mars	Juin	Septembre
Pulpe	£ 73-10	£ 103-0	£ 106-18	£ 109-12	£ 112-2	£ 98-5	£ 74	£ 55
Alfa	£ 30 à 33	£ 38 à 40	£ 40 à 42	£ 40 à 42	£ 40 à 42	£ 40 à 42	£ 27 (b)	£ 26 (b)

(a) En 1937-1938 il y eut de fortes variations : 21 £ en juillet 1937, 14 £ en décembre, 9 £ en mars 1938 puis 11 £ en août 1938.

(b) Offres anglaises. En octobre, on parle de 20 £ fob (?).

La réalité que constitue cette correspondance de valeur entre l'alfa et les pulpes de bois conduit à admettre, pour l'alfa, des variations de cours de forte intensité, car le marché des pâtes de bois est extrêmement spéculatif.

Cette constatation met en relief un facteur primordial du problème que pose l'accroissement de la production nord-africaine. Nous verrons plus loin comment le Maroc, pour sa part, cherche à éliminer les principaux inconvénients de l'instabilité du marché, cause première de la stagnation de ses exploitations.

III. — EXPLOITATION DE L'ALFA AU MAROC

1. — Evolution globale de la production.
Résultats par campagne de récolte. Exportations

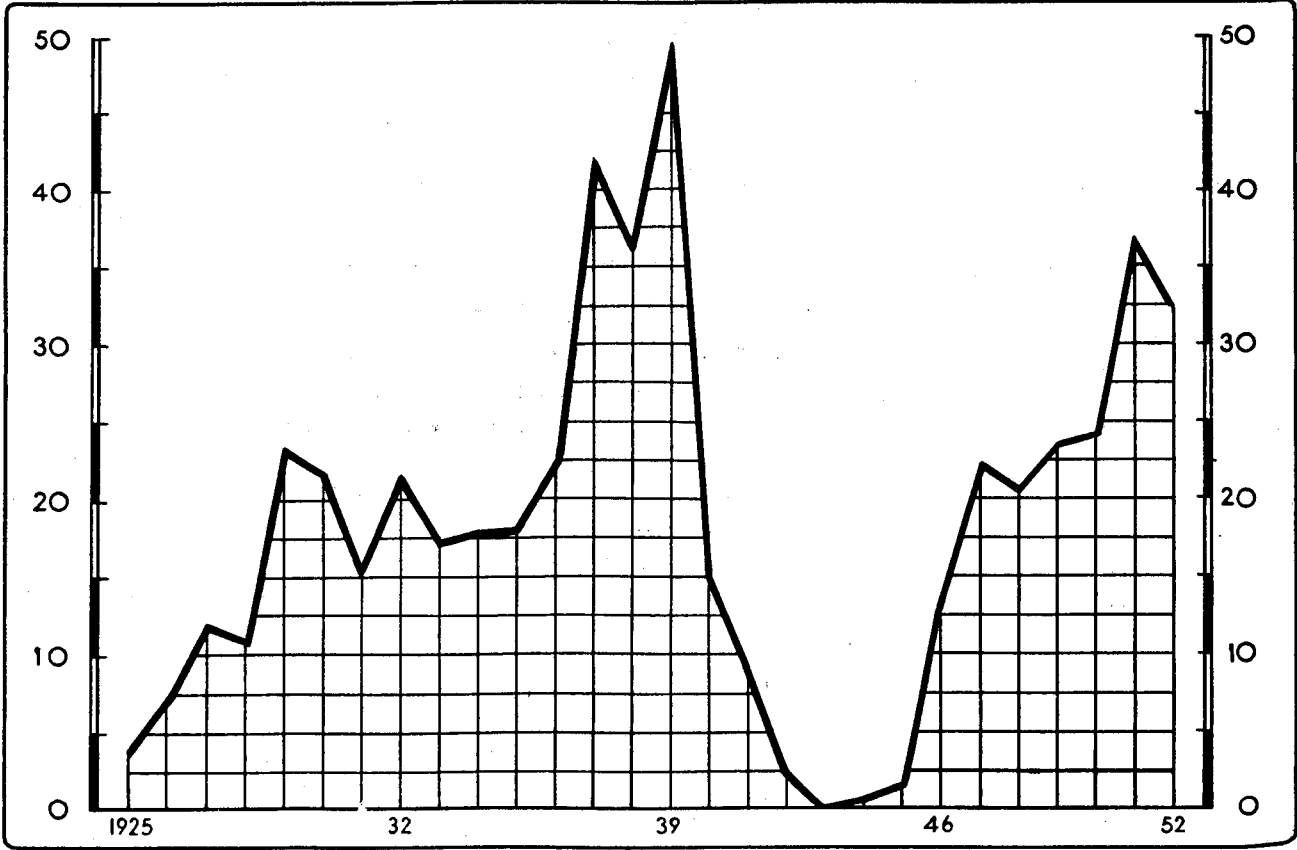
La place tenue jusqu'à maintenant par le Maroc dans la production de l'alfa ne peut être plus exactement définie que par les chiffres d'exploitation et d'exportation.

L'exploitation n'a pratiquement été organisée qu'à partir de 1924. Les premières exportations avaient commencé quelques années plus tôt et étaient d'ailleurs assez irrégulières.

Les tableaux qui suivent rendront compte, aussi fidèlement que le permettent les statistiques officielles de l'évolution de la production et du commerce extérieur de l'alfa du Protectorat.

EXPORTATIONS MAROCAINES D'ALFA BRUT DE 1925 A 1952

milliers de tonnes



**a) Exportations marocaines d'alfa brut
depuis l'origine des statistiques commerciales
(douane)**

ANNEE	Exportations totales (alfa sec)		Angleterre		France		Algérie		Autres pays	
	Poids (T.)	Valeur (milliers de francs)	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur (pays dominant)
1910 ...										(Pas de renseignements douaniers).
1921 ...	245	72								
1922 ...	2.000	180								
1923 ...	2.988	260								
1924 ...	4.738	360								
1925 ...	3.948	668								
1926 ...	7.195	1.546								
1927 ...	12.010	2.546								
1928 ...	11.081	2.317								
1929 ...	23.317	5.153								
1930 ...	21.982	4.865								
1931 ...	15.856	3.768								
1932 ...	21.622	3.927								
1933 ...	17.293	2.729	17.164	2.710	129	19	—	—	—	—
1934 ...	17.995	2.524	17.995	2.524	—	—	—	—	—	—
1935 ...	18.089	1.967	18.061	1.965	—	—	—	—	22	2 (Canaries)
1936 ...	22.299	2.375	22.288	2.368	11	7	—	—	—	—
1937 ...	42.142	6.396	42.054	6.378	32	6	—	—	56	12 (Allemagne)
1938 ...	36.851	9.175	36.851	9.175	—	—	—	—	—	—
1939 ...	49.573	14.494	49.402	14.451	—	—	—	—	171	43 (Portugal)
1940 ...	14.981	5.972	14.964	5.921	17	51	—	—	—	—
1941 ...	9.316	11.452	7.369	8.508	1.908	2.812	—	—	39	133 (Tunisie)
1942 ...	2.730	2.500	—	—	1.830	1.882	801	619	—	—
1943 ...	44	46	—	—	—	—	44	46	—	—
1944 ...	802	1.226	—	—	—	—	501	822	301	404 (Etats-Unis)
1945 ...	1.807	4.103	—	—	1.548	2.357	149	1.490	110	256 (Portugal)
1946 ...	13.732	41.002	12.579	36.751	1.009	3.684	—	—	145	568 (Portugal)
1947 ...	22.129	68.245	22.095	68.032	—	—	—	—	34	213 (Etats-Unis)
1948 ...	20.637	127.807	19.779	122.952	10	124	—	—	848	4.731 (Irlande).
1949 ...	23.548	163.866	23.546	163.811	—	—	2	55	—	—
1950 ...	24.198	170.708	24.176	170.145	22	563	—	—	—	—
1951 ...	37.122	768.372	36.017	734.286	22	699	—	—	1.083	33.387 (Italie).
1952 ... (9 mois)	32.396	1.053.643	32.379	1.053.103	17	540	—	—	—	—

Les chiffres des dernières années montrent l'importance que peut revêtir, pour la balance commerciale du Protectorat, une production d'alfa soutenue. En 1952, grâce aux cours élevés du début de l'an-

née, les exportations de cette matière première représentaient un cinquième de la valeur totale de ses exportations de produits d'origine végétale vers la zone sterling (9 premiers mois).

b) — Exportations marocaines d'alfa peigné, de crin d'alfa, de déchets d'alfa et d'alfa teint (ensemble)

ANNEE	EXPORTATIONS TOTALES		FRANCE		ALGERIE		DIVERS	
	Poids (T.)	Valeur (milliers de francs)	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
1942	4.062	21.618	3.955	20.532	—	—	107	1.086 (suisse)
1943	2	8	—	—	—	—	2	8 (A.O.F.)
1944	—	—	—	—	—	—	—	—
1945	1.800	21.477	1.800	21.477	—	—	—	—
1946	2.163	24.470	1.756	21.584	377	2.583	30	303 (Tchécoslovaquie)
1947	121	822	82	722	39	100	—	—
1948	104	1.383	104	1.383	—	—	—	—
1949	—	—	—	—	—	—	—	—
1950	—	—	—	—	—	—	—	—
1951	—	—	—	—	—	—	—	—

Ces chiffres montrent que les emplois de l'alfa brut ou préparé autres que la papeterie sont extrêmement limités ; les exportations correspondantes, appréciables seulement pendant la période des hostilités, répondaient à des fournitures de remplacement de textiles qui ne pouvaient plus être importés, en France notamment, du fait de l'arrêt des échanges maritimes à longue distance.

2 — Modalités de cession du droit de récolte de l'alfa - Cahier des charges

Nous avons vu, au chapitre I, que les nappes alfatières marocaines sont la propriété de l'Etat chérifien, et que leur exploitation fait l'objet de cessions dans les conditions générales appliquées appliquées aux ventes domaniales.

Les modalités de cession, d'abord rudimentaires, ont sensiblement évolué avec le temps. On ne saurait estimer, cependant, qu'elles sont maintenant tout à fait au point, ni parfaitement adaptées aux buts à atteindre, dont le principal est l'obtention d'une production accrue. Il n'y a d'ailleurs pas lieu d'en faire grief à l'Administration, qui s'est efforcée de tirer parti, dans toute la mesure du possible, de l'expérience acquise en Algérie à ce sujet ; mais le territoire voisin ne paraît pas avoir lui-même définitivement trouvé sa voie. Il faut aussi ne pas perdre de vue la nature très particulière des exploitations alfatières, l'immensité des zones de récolte, et leur état d'équipement encore très précaire en voies d'accès et en points d'eau.

Les premiers principes d'amodiation du droit de récolte de l'alfa au Maroc ont été fixés par le cahier des charges générales du 7 mai 1925. Ce document, modifié à trois reprises (25 février 1931, 5 juin 1936 et 20 mai 1940), n'a pas été l'objet de retou-

ches très considérables. Il n'est, d'ailleurs, plus en harmonie avec les modalités de cession appliquées depuis 1946.

Sans entrer dans les détails, on peut dégager comme suit les principaux points qu'il comporte :

a) Le droit de récolte de l'alfa est concédé par voie d'adjudication publique, pour une durée de 3 ans, la date origine des contrats étant le 1^{er} juillet (par la suite, en 1931, cette durée n'a pas plus été précisée impérativement).

b) L'implantation du droit de récolte est définie par des emplacements de « chantiers » imposés, mais sans que des limites précises soient fixées à la zone où s'effectue la cueillette.

c) Un tonnage limite (ou tonnage maximum) d'alfa vert est imposé à l'adjudicataire, qui ne doit pas le dépasser.

d) La redevance à payer, objet de l'adjudication, est une somme globale forfaitaire annuelle, indépendante du tonnage effectivement récolté par l'exploitant (8).

e) Le paiement de la redevance, à laquelle s'ajoutent quelques frais, 1,60 % couvrant les frais d'adjudication, de timbre et de droit fixe d'enregistrement, droit proportionnel d'enregistrement de 3,5 % puis, par la suite, taxe pour l'entretien des chemins, d'un taux variable, et taxe de 2 % instituée en vue de la valorisation des produits forestiers et de recherches et expérimentation à leur sujet), est d'abord imposé d'avance au début de chaque année du bail, puis en 2 tranches annuelles (1936).

(8) Ce mode de vente, assez rudimentaire, s'expliquait surtout par le manque de personnel de contrôle du service forestier.

c) — Résultats, année par année, des campagnes de récoltes de l'alfa au Maroc

Campagne	Récolte totale en tonnes d'alfa vert	Equivalence approximative en tonnes d'alfa sec	Mode et date d'amodiation	Tarif payé aux cueilleurs par quintal livré	Observations
	(tonnes)	(tonnes)		(francs)	
1924-25	4.661	3.750	Adj. du 12.6.1924 (durée 1 an)	4 à 5	Plafond de récolte fixé à 2.500 t. par chantier. Difficultés de main-d'œuvre.
1925-26	8.008	6.400	Adj. du 8.6.1925 (durée 3 ans)	6 à 7	
1926-27	15.915	12.750	— d° —	5 à 17	
1927-28	15.390	12.300	— d° —	5 à 15	
			+ adj. de 2 lots en 1927		
1928-29	22.935	17.350	Adj. du 11.6.1928 (durée 3 ans)	11 à 12	Toujours des difficultés de main-d'œuvre.
1929-30	30.464	24.350	— d° —	11 à 12	Hausse du cours F.O.B.
1930-31	16.450	13.150	— d° —	6	Mévente.
1931-32	23.030	18.400	Adj. du 2.6.1931 (durée 3 ans)	5	Mévente.
1932-33	5.600	4.500	— d° —	4	Mévente.
1933-34	19.420	15.550	— d° —	4 à 6	Reprise légère.
1934-35	28.200	22.550	Adj. des 6 et 26.6.34 (durée 3 ans)	4 à 7	Reprise légère. (Plafond de récolte fixé, selon les lots, entre 15 à 35.000 qx.).
1935-36	31.570	25.250	— d° —	4 à 5	Reprise légère.
1936-37	65.940	52.750	— d° —	5	Forte reprise (dévaluation du franc).
1937-38	62.350	49.900	Adj. du 22.6.1937 (durée 3 ans)		Forte reprise. Introduction au Maroc de la plus grosse firme algérienne : Sté gle des alfas. Puis contingentement des exportations.
1938-39	40.195	32.150	— d° —	9	Crise. Tension mondiale. Baisse. Organisation du contingentement (conférences d'Alger et Paris 1938).
1939-40	32.880	26.300	— d° —	12	Guerre. Disparition de la main-d'œuvre et des frets.
1940-41 et	1.955	1.560	Marchés de gré à gré	—	— d° —
1941-42					
1942-43	10.400	8.300	Adj. du 3.8.1942 (durée 1 an)	25	
1943-44	590	470	Marchés de gré à gré	—	Pas de débouchés autres que l'alfa ouvré.
1944-45	940	750	— d° —	—	— d° —
1945-46	8.060	6.450	— d° —	40	Reprise progressive. Grosses difficultés de cueillette du fait de la sécheresse, qui a décimé les bêtes de somme et chasse les cueilleurs vers les villes (manque d'eau, de denrées).
1946-47	18.080	14.450	Adj. du 25.7.1946 (durée 1 an) L'acheteur paie une redevance proportionnelle aux quantités récoltées au-dessus d'un tonnage minimum	50	Les effets de la sécheresse persistent. Les chameaux sont morts dans la proportion de 80 %. La main-d'œuvre active s'est engagée dans les mines et les travaux de chemin de fer de la Méditerranée au Niger.
1947-48	23.510	18.800	Adj. du 20.6.1947 (chantiers cédés pour 2 ans, lots cédés pour 6 ans)	75	Difficultés de main-d'œuvre persistantes.
1948-49	32.700	26.150	— d° —	120 à 180	Amélioration des conditions d'exploitation.
1949-50	15.025	12.000	Adj. des 22.10.1949, 24.11.1949 et 25.5.1950 (contrats prenant fin au printemps 1953)	120 à 160	Crise provoquée par le retour à la liberté économique en Angleterre. Adjudications retardées.
1950-51	46.570	37.250		160 à 250	Reprise très active due à la hausse considérable des cours.
1951-52	59.780	47.800	Adj. complémentaire le 21.8.1951 (pour 5 ans)	300 à 400	— d° — puis effondrement des cours en 1952.

f) Le mode de récolte de l'alfa est imposé ; il se limite à la cueillette à la main avec ou sans bâtonnet, à l'exclusion de tout instrument tranchant et l'arrachage des touffes est interdit.

g) Les adjudicataires sont tenus de payer les ramasseurs d'alfa — qui ne sont pas leurs ouvriers — au poids, pesé sur bascules ; le nombre de bascules à installer sur chaque chantier est limité (2 à l'origine) ; un registre d'achat doit être tenu jour par jour, sur chaque chantier et porter le poids d'alfa collecté pour chaque journée.

h) Les droits d'usage des tribus (parcours des troupeaux, besoins personnels en alfa et besoins artisanaux) sont entièrement réservés ; de même leur accès à tous les points d'eau existants.

i) La main-d'œuvre de cueillette doit être prise, en priorité, dans la population locale.

j) La récolte est interdite pendant quatre mois, chaque année, normalement du 1^{er} mars au 31 juin.

Ces dispositions ont été appliquées, pratiquement jusqu'à la guerre.

Elles correspondaient à la cession d'un « droit de récolte » ou, plus exactement, de collecte, contre paiement d'une somme forfaitaire (vente en bloc). Bien que les offres des acheteurs fussent faites en considération des possibilités de vente qu'ils jugeaient normales au moment de l'adjudication — généralement estimées très prudemment — il est clair que, pour des contrats de plusieurs années (le plus couramment 3 ans, comme on peut le voir au tableau des résultats de récoltes qui figure plus haut), les vicissitudes du marché pouvaient conduire les concessionnaires soit à une activité débordante, soit à l'abandon de leur bail, l'Etat ne prélevant jamais qu'une somme fixe, sans rapport précis avec la valeur commerciale de l'alfa récolté.

La limitation du tonnage annuel à collecter sur chaque chantier se justifiait par le souci d'éviter l'épuisement des nappes alfatières. Fixé d'abord à 2.500 t. par chantier, puis à des tonnages mieux adaptés à la richesse des peuplements voisins des emplacements de bascules (généralement entre 1.500 et 3.500 t. par chantier), le tonnage maximum imposé était pratiquement un leurre, surtout pendant le temps où l'emplacement des chantiers resta immuable pour toute la durée des contrats. Il est clair que les chantiers ne pouvaient être implantés que le long des principales voies de communication et à proximité de points d'eau ; quant aux cueilleurs, leur activité ne s'étendait pratiquement qu'à un rayon maximum de 7 ou 8 kms autour des centres de collecte. Ainsi, la production alfatière se trouvait exclusivement alimentée par de très petites portions de nappes situées aux abords immédiats des chantiers, et l'intensité des prélèvements y était en raison inverse de la distance au centre. D'où épuisement rapide des touffes d'alfa autour des chantiers, et maintien à l'état vierge de tout le reste. Le reste, si l'on songe à la dispersion des emplacements de collecte, et à leur limitation au

pourtour des grandes nappes (c'est-à-dire la voie ferrée d'Oujda à Bou-Arfa, la route et la voie ferrée Taza-Oujda et à un degré moindre, la piste et le chemin de fer à voie étroite de Guercif à Midelt), représentait en réalité, jusqu'à ces dernières années, au moins les quatre cinquièmes de la surface couverte d'alfa.

Il était bien difficile d'envisager une homogénéisation des prélèvements, tant que l'équipement en voies de pénétration et en points d'eau était rudimentaire. De fait, les chantiers de collecte n'ont pu s'étendre qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux correspondants. Ceux-ci sont bien loin encore de constituer un réseau complet et homogène. De plus, la répartition de la population est elle-même très inégale sur la surface des hauts plateaux et le facteur main-d'œuvre joue lourdement sur la répartition territoriale de la production. D'une façon générale, il faut noter que cette main-d'œuvre est très insuffisante sur les nappes alfatières du Maroc et c'est une cause supplémentaire et particulièrement importante du faible développement de la production du Protectorat ; en Algérie, par contre, le manque de cueilleurs est beaucoup moins sensible.

A partir de 1946, quelques modifications ont été apportées aux conditions d'amodiation. Au lieu d'une simple redevance forestière annuelle, l'adjudicataire d'un chantier était seulement tenu au paiement d'avance d'une « redevance minimum » correspondant à un tonnage, dit tonnage minimum, qu'il devait obligatoirement exploiter. Un tonnage-plafond (tonnage maximum) restait imposé. Entre ces deux limites, la redevance était payée proportionnellement au tonnage récolté. La récolte était l'objet de dénombrement effectué en fin de campagne par le service forestier.

On passait ainsi d'un système de cession d'un droit de récolte avec redevance forfaitaire à une vente à l'unité de produit, et l'adjudication portait, d'ailleurs, sur la redevance à payer par tonne d'alfa récoltée.

L'effet de ces corrections fut essentiellement d'adapter plus exactement les charges des adjudicataires à leurs profits, et les recettes du Domaine à la quantité de produits qu'il fournissait.

S'agissant de la répartition des quantités exploitées sur les surfaces concédées, elle allait s'améliorant, du fait de la possibilité de déplacer certains chantiers.

A partir de 1947, on en vint enfin à délimiter de véritables lots de récolte (9), généralement de très grande surface (10.000 à 50.000 ha), qui furent d'abord concédés pour six ans, dans le dessein d'intéresser des exploitants munis de moyens suffisants à une exploitation soutenue ; ces derniers avaient la

(9) Des tentatives de délimitation de lots avaient cependant été faites vers 1930, mais le manque de personnel de surveillance et la rareté des pistes et des points d'eau n'avaient pas permis de maintenir utilement ce système.

faculté de choisir les emplacements de collecte les plus favorables et étaient mis en mesure de participer, dans leur propre intérêt, à l'équipement des surfaces louées.

Bien qu'elle soit relativement récente (les baux n'expirent qu'au printemps 1953), on peut conclure que cette expérience n'a pas donné les résultats escomptés. Cependant, les concessionnaires bénéficièrent d'une période extraordinairement favorable, depuis 1947, du fait des dévaluations du franc, puis des hausses considérables du cours de l'alfa. Il eut été nécessaire de leur imposer l'exécution de certains travaux, qu'ils n'ont pas jugé utile de prendre en charge pour une durée d'amodiation relativement courte.

Depuis 1949, les adjudications ont exclusivement porté sur des « lots » de récolte, avec limites bien définies, cédés pour 3 ou 5 ans, et non plus sur des chantiers de collecte. La redevance à l'unité de produit a été généralisée, les tonnages minimum et maximum étant maintenus. Pour encourager la recherche de moyens mécaniques de récolte, rendus indispensables par le déficit en main-d'œuvre, une réduction de redevance pouvant aller jusqu'à 25 % était offerte sur l'alfa récolté mécaniquement par des procédés agréés par l'Administration. La diffusion des centres de pesage à l'intérieur des lots était encouragée. D'autre part, pour ménager les intérêts du Domaine, le principe d'une révision annuelle de la redevance, en fonction des cours et des frais de production était posé ; une taxe nouvelle de fonds forestier marocain, d'un montant égal à 10 % de la redevance se substituait en outre à la taxe de 2 %.

Mais la transformation la plus originale des conditions de cession est intervenue en 1952, avec l'attribution de concessions à long terme. Leur étude fera l'objet d'un paragraphe spécial.

3. — EVOLUTION DES SURFACES EN EXPLOITATION

L'exposé du paragraphe précédent permet de constater que l'exploitation de l'alfa au Maroc s'est d'abord installée suivant une distribution « linéaire » le long des voies de pénétration. Le nombre des « chantiers » augmenta peu à peu, à mesure que s'allongeaient les chemins, les voies ferrées, et que se multipliaient les points d'eau ; puis, les « lots » de récolte s'étendirent à tout le nord des nappes alfatières.

Cependant, à la suite des adjudications de 1950, on pouvait considérer que l'exploitation ne dépassait pas, vers le sud, le parallèle de Daya-Nefouikha (voir carte) et que, sur la superficie ainsi traitée, la récolte était loin de correspondre à une répartition homogène de la cueillette. La surface totale théoriquement en exploitation était alors de l'ordre de 600 à 650.000 ha de nappes.

En août 1951, une augmentation de la surface exploitée intervint, grâce aux cours élevés, avec la

cession de lots dans la région de Midelt (30 à 35.000 ha.) et à l'ouest de Missour (ordre de 40.000 ha.). Il s'agissait de zones nouvelles où la production paraît avoir bien démarré.

Mais on voit que la grosse masse — et pour ainsi dire le cœur — des nappes alfatières du Maroc, soit près de un million et demi d'hectares, restait intouchée.

Jusqu'à la fin de 1949, cet état de choses s'expliquait suffisamment par le simple éloignement des grandes nappes alfatières du Sud, parce que les cours de l'alfa étaient trop bas pour que la marchandise puisse supporter les frais de transport. Il s'y ajoutait les difficultés considérables résultant de la rareté des bonnes pistes et des points d'eau sur ces immensités quasi-désertiques (c'est la partie ouest et sud de la zone des nappes vierges qui est la plus déshéritée à ce point de vue).

Malgré les efforts déployés par les services techniques de l'Administration (Génie rural, Eaux et Forêts, Travaux publics) pour développer et multiplier les chemins, les forages, rhâirs (10) et autres ouvrages, la tâche demeure énorme et disproportionnée aux moyens budgétaires de l'Etat ; cependant, les études hydrogéologiques, effectuées dans tous ces territoires en vue de l'amélioration du sort des hommes et de leur bétail, ont permis de constater l'existence d'assez larges possibilités en eaux souterraines.

L'extension des exploitations alfatières devait donc être recherchée par d'autres voies.

4. — LES CONCESSIONS A LONG TERME

Origines. — Depuis de nombreuses années le service forestier avait constaté que l'exploitation de l'alfa au Maroc n'aurait de chances de sortir de la stagnation que s'il était possible d'y intéresser des entreprises munies de puissants moyens et capables d'apporter en outre un supplément de débouchés à la production alfatière, ce qui nécessitait d'accepter, en contre-partie, le principe d'amodiations de longue durée portant sur de vastes surfaces. Les préoccupations d'ordre économique du service forestier rejoignaient d'ailleurs celles des autorités, car la mise en valeur et l'équipement des hauts-plateaux, dont l'alfa et les troupeaux sont pratiquement les seules richesses, en dehors de quelques centres miniers, permettait d'espérer une amélioration considérable des conditions d'existence des misérables tribus de grands nomades (Beni-Guil, Zoua, etc...) de ces steppes qui s'étendent entre Missour et Tendirara. En leur appor-

(10) Réservoirs temporaires d'eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail. On les obtient rapidement en barrant un ravineau ou, sur un terrain en pente douce, en délimitant une sorte de mare artificielle par une élévation en terre du côté aval, l'eau de ruissellement étant elle-même canalisée vers la retenue par des rigoles convergentes. On construit maintenant des rhâirs de grande capacité, solidement maçonnés et à fond imperméable (notamment dans l'Anti-Atlas où on les nomme « ifferd ») que l'on remplit en détournant partiellement le cours d'un oued, à la faveur de débits d'orage.

tant l'eau, pour eux et leurs bêtes, et des salaires pour leur permettre de se procurer un supplément de nourriture et de vêtement, on pouvait compter revivifier de vastes territoires qui meurent.

En 1937, des demandes de concessions importantes avaient été présentées, et un projet d'adjudication pour une durée de 18 ans, portant sur près de 700.000 ha. de nappes, avait été préparé au début



Cliché Marion

NAPPE DE STEPPE. — Nappe alfatière près de Matarka (oued El Aouej). Une grande touffe elliptique de 4 et 3 mètres d'axes. Sur ce genre de touffes vieilles dénudées en leur centre, les brins sont généralement courts. Hauteur totale de l'ordre de 0 m. 60.

de 1938 (4 concessions = Tendrara, Matarka, Rekkam et Missour). Les circonstances économiques défavorables de l'année 1938, qui aboutirent au contingentement des exportations, conduisirent à abandonner ce projet.

On fonda, par la suite, d'assez grands espoirs sur la création d'une industrie de l'alfa en Afrique du Nord. Elle fut d'abord envisagée en Oranie (Lalla Marnia), et l'Etat chérifien devait y être intéressé ; puis il y eut un projet de papeterie à installer à Berguent. Ni l'un, ni l'autre, n'ont eu de suite. Les réalisations de la Cellunaf en 1949, citées plus haut, ont cependant montré que l'idée n'était pas utopique. Mais il semble bien que de nombreuses considérations conduisent à installer de préférence une

telle industrie ailleurs qu'aux abords immédiats des nappes d'alfa.

Les raisons principales paraissent en être les suivantes pour le Maroc :

- a) manque d'eau, et surtout d'eaux suffisamment pures ;
- b) manque de sources d'énergie bon marché ;
- c) manque de produits chimiques ;
- d) difficultés de lutte contre la concurrence extérieure, du fait du statut du Protectorat.

Réalisation. — De toute façon, il fallut attendre l'année 1951 pour que les hauts cours atteints par l'alfa (et par les pâtes à papier en général) attirant, de nouveau, l'attention du secteur privé sur son exploitation.

Les projets de concession furent repris et firent l'objet d'un concours, le 10 mars 1952. Deux lots, d'importance et d'intérêt inégaux, étaient offerts ; l'un, dans la zone de Matarka-Tendrara, englobe un minimum de 400.000 ha de nappes ; l'autre celui du Rekkam, sur la rive droite de la Moulouya, comprend une surface de l'ordre de 150 à 200.000 ha d'alfa. Les possibilités de production annuelle respectives de ces lots sont estimées à 70.000 tonnes pour le premier et à 15.000 (plus probablement 25.000) tonnes pour le second.

Leurs limites sont figurées sur la carte jointe à cette étude ; on observera qu'elles englobent près des deux tiers de la grande étendue de nappes alfatières vierges du Sud du Maroc oriental, jusqu'alors pratiquement inutilisées et très faiblement pénétrées par les voies de circulation. Seule demeure à l'écart la partie sud-ouest, encadrée par les localités de Missour, Matarka et Talsinnt, trop éloignée, accidentée et trop mal desservie en voies d'accès pour que sa mise en valeur soit économiquement possible actuellement.

Modalités d'attribution. — Les principales particularités du concours peuvent se résumer de la façon suivante.

Le cahier des charges fixait la durée du bail à 30 années, avec faculté de reconduction par période de 10 ans.

Les concessionnaires devaient s'engager à :

- exploiter les peuplements d'alfa dans les délais et conditions précisés au cahier des charges, contre paiement d'une redevance à l'unité de produit ;
- participer pécuniairement à la mise en valeur des nappes alfatières, notamment à leur équipement en voies de communication et en points d'eau ;
- constituer, dans un délai de 3 mois après l'attribution de la concession, une société chérifienne d'exploitation de l'alfa dont le capital minimum entièrement versé était imposé (80 millions de frs. pour le premier lot et 20 millions pour le second).

Ils étaient, en outre, invités à intéresser l'Etat chérifien aux résultats de leur activité commerciale et, éventuellement, industrielle.

Les obligations des concessionnaires, détaillées au cahier des charges, comportent :

1° — **des clauses culturelles**, destinées à sauvegarder le bon état de végétation de l'alfa : durée des périodes de récolte annuelles, fixation d'un tonnage maximum annuel à ne pas dépasser (révisable par le service forestier), déplacement des chantiers de collecte de façon à assurer une bonne répartition de la récolte sur l'ensemble des nappes, limitation par le service forestier du tonnage à récolter à l'unité de surface, dispersion suffisante des chantiers telle que la distance à parcourir par les cueilleurs n'excède pas 20 km, obligation d'ouvrir les chantiers désignés par l'Administration ;

2° — **des clauses visant à sauvegarder les droits des populations usagères et de la main-d'œuvre locale** : organisation des chantiers, respect des droits à l'eau, au parcours et à la cueillette d'alfa pour les besoins usagers, mode de paiement des cueilleurs, emploi prioritaire de la main-d'œuvre locale, application des règlements relatifs à l'installation des éconômats et interdiction de commerces autres que celui de l'alfa, etc... ;

3° — **des clauses financières**, destinées à la défense des intérêts du domaine et fixant notamment : les modalités de paiement de la redevance et des frais et taxes annexes, celles de versement de la contribution financière à l'équipement en pistes et en points d'eau (travaux exécutés par les services techniques des Eaux et Forêts et du Génie Rural), le mode de calcul et de constitution des garanties exigées (cautionnement définitif égal à la somme des paiements minima exigibles chaque année), le tonnage minimum d'alfa à payer et à exploiter obligatoirement chaque année (sous peine de résiliation au bout de 2 ans) ; pour la participation au concours, les candidats étaient tenus, en outre, à constituer un cautionnement provisoire élevé (cent millions pour le premier lot et vingt pour le second).

L'objet des offres des concurrents était constitué par les éléments suivants :

- montant de la redevance offerte par tonne d'alfa vert récoltée, au titre de la première campagne ;
- formule de révision annuelle de cette redevance, où devaient entrer des paramètres à choisir par l'intéressé et correspondant à des éléments économiques durables et faciles à déterminer étaient cités notamment : le cours de l'alfa brut à l'exportation, les cours mondiaux des pâtes à papier, les tarifs de transport et de main-d'œuvre) ;
- montant de la contribution financière offerte pour l'équipement des nappes, celle-ci devant être versée au cours des trois premières campagnes de récolte ;
- éventuellement, offre à l'Etat chérifien de participation aux bénéfices de l'entreprise.

Les éléments principaux à apprécier par le jury chargé de dépouiller les soumissions étaient le mode

de calcul de la redevance, et le montant de la contribution financière.

Deux soumissions seulement purent être retenues ; mais leur complexité, leurs imprécisions souvent et les différences fondamentales qu'elles comportaient nécessitèrent de la part de l'Administration une étude approfondie des dossiers présentés, qui conduisit à certaines retouches de détail et à des compléments jugés indispensables à la garantie des intérêts de l'Etat, qui devait se prémunir contre les multiples éventualités pouvant survenir au cours de la longue durée des concessions. Les décisions d'attribution des lots intervinrent respectivement le 4 juin 1952 pour celui de Matarka-Tendrara et le 15 septembre 1952 pour la concession du Rekkam.

L'attribution des deux concessions a été réalisée à la suite d'un appel à la concurrence. Cette procédure, qui laissait la possibilité de concourir à des candidats de toutes nationalités, était d'ailleurs imposée par les principes économiques du Protectorat, posés par l'Acte d'Algésiras (11).

CONSEQUENCES DE L'ATTRIBUTION DES DEUX CONCESSIONS MAROCAINES.

Sans entrer dans le domaine des pronostics discutables, on peut affirmer que l'existence des deux concessions à long terme attribuées en 1952 entraînera pour le Maroc des conséquences heureuses à divers titres.

Sur le plan économique, une production jusqu'alors soumise à des irrégularités considérables du fait du caractère essentiellement spéculatif du marché, doit logiquement être rendue plus stable. Une affaire qui s'installe pour trente ans est nécessairement conduite à organiser son activité de façon rationnelle, à mettre au point un matériel convenable à établir des installations fixes, à s'assurer le concours d'une main-d'œuvre stable, et à éviter des à-coups brutaux de fonctionnement incompatibles avec un rendement normal.

Le fait que la production de l'une des concessions est entièrement destinée à alimenter une industrie nouvelle apporte un débouché supplémen-

(1) Il y a lieu de remarquer que :

a) les travaux à réaliser pour l'équipement des territoires concédés ne sont pas laissés à l'initiative du concessionnaire et ne visent pas le seul intérêt de son exploitation, mais sont effectués par l'administration au moyen de sommes que l'intéressé s'engage à verser dans un court délai.

Ceci tend à permettre l'accélération maximum des travaux et leur adaptation aux besoins d'ensemble de la zone à exploiter et de sa population.

b) Le mode de calcul des redevances à verser par le concessionnaire est plus avantageux pour l'Etat que celui adopté en Algérie, et que le prix est révisable chaque année.

c) Enfin, tandis que les clauses des concessions à 18 ans accordées en Algérie comportent l'obligation pour les bénéficiaires de n'utiliser l'alfa que pour l'alimentation d'une industrie nationale, aucune prescription de ce genre (qui avait été d'ailleurs contraire aux règles du statut international de l'empire chérifien) n'existe dans le cahier des charges marocain.

taire considérable à une matière première qui en manquait cruellement. Le Maroc peut ainsi espérer doubler et probablement tripler, en quelques années, sa production d'alfa, sans rien perdre de ses possibilités antérieures. La balance commerciale du pays ne peut qu'en être heureusement influencée. L'équilibre qui manquait totalement au marché de l'alfa commencera à s'établir.

Sur le plan humain, les résultats seront peut être encore plus importants. Les hauts-plateaux sont le domaine de tribus dispersées, aux mœurs inconciliables avec l'organisation moderne du pays. Privés des ressources que leur offrait jadis le pillage, les grands nomades pasteurs des zones présahariennes mènent une existence assez primitive. Il n'est de salut pour eux que dans la stabilisation, dans une évolution de leur mode de vie, de leurs méthodes pastorales totalement rudimentaires et l'adaptation progressive au travail manuel, dont ils s'abstenaient depuis des temps immémoriaux. Le goût du travail ne leur vient d'ailleurs que sous l'emprise de la nécessité des biens les plus élémentaires. Si les efforts des autorités françaises tendaient, depuis longtemps, par tous les moyens, vers cette réadaptation, leur action ne pouvait être que lente en l'absence de crédits suffisants et surtout d'éléments d'activité disponibles, dans ces immenses régions à peu près désertiques où il n'y a pratiquement pas de possibilités agricoles ou industrielles.

Le premier facteur de stabilisation consiste à assurer au nomade, de façon permanente, la subsistance et d'abord l'eau. Celle-ci existe, en bien des points où elle n'avait pas été mise au jour, généralement parce qu'elle était trop profondément cachée sous terre. Les prospecteurs du service hydrogéologique en ont détecté suffisamment pour permettre au service du génie rural de préparer un projet d'équipement hydraulique relativement dense dans lequel les forages sont complétés, lorsqu'il ne paraît pas possible de trouver des eaux souterraines, par des citernes, rhdirs et autres systèmes de retenue des eaux pluviales. La réalisation, déjà entamée, sera heureusement accélérée par l'apport du supplément de crédits fourni par les concessionnaires. L'eau retiendra l'homme et ses troupeaux.

Les chantiers d'exploitation apporteront avec eux un ravitaillement en denrées et vêtements, jusqu'alors fournis à des prix usuraires par les colporteurs du bled, et l'attrait de ces commodités de l'existence, rendues accessibles par un effort modéré, attachera les nomades aux centres de collecte de l'alfa. Un équipement social des entreprises est prévu, qui complètera celui des services officiels. L'exploitation alfatière apportera, en outre, le fondement qui manquait aux organismes de modernisation du paysan, orientés essentiellement, dans cette région, vers l'amélioration de l'élevage du mouton, un secteur économique aidant au développement de l'autre dans une symbiose féconde.

Il semble bien que le remède à la mort lente des tribus des hauts plateaux soit ainsi trouvé, et qu'il n'y en avait pas d'autre susceptible de s'appliquer utilement à ces vastes steppes désolées.

Les grandes concessions permettent, enfin, d'envisager une exploitation homogène et rationnelle des immenses possibilités des nappes alfatières, qui se révélait presque irréalisable sur les lots cédés à court terme, portant sur de faibles étendues (12). Un véritable aménagement de la récolte, avec rotation de zones en exploitation et de secteurs mis en repos, est nécessaire à la conservation des nappes et de l'intérêt même de l'exploitant. La mise en œuvre de moyens mécaniques de récolte, indispensables à l'exploitation complète des ressources en alfa du Maroc, parce que la main-d'œuvre existante, même entièrement mobilisée, n'y peut suffire et que de vastes étendues resteront dépourvues de points d'eau, deviendra nécessaire pour compléter la récolte à la main ; elle sera particulièrement indiquée sur certaines zones, très plates, qui occupent d'importantes surfaces sur les deux concessions.

La recherche d'une machine à récolter l'alfa, qui n'avait pas tenté les constructeurs parce qu'ils n'entrevoient pas pour un tel matériel la possibilité de trouver des débouchés susceptibles d'amortir les frais d'étude et de construction, est, en effet, sortie du domaine des espérances.



Cliché S.R.F.

Une machine, vue de face, d'avant en arrière

Menée par les services du génie rural et des eaux et forêts, elle a abouti à la réalisation d'un prototype, encore imparfait sans doute, mais déjà capable d'effectuer un travail de qualité très acceptable, avec un rendement économique satisfaisant.

(12) Cet aspect culturel du problème de l'alfa a particulièrement retenu l'attention de M. l'inspecteur général Boudy, qui lui a consacré plusieurs pages de son ouvrage cité plus haut (p. 803 à 810 du fascicule II, tome deuxième).

La machine en est au stade des essais de fonctionnement sur une exploitation-pilote, et les étapes les plus dures semblent maintenant franchies. Les entreprises susceptibles de l'employer existent désormais, et il est probable qu'elles s'y intéresseront — elles y ont d'ailleurs un intérêt direct, puisque les clauses de concession prévoient une réduction de redevance, pendant plusieurs années, pour l'alfa récolté mécaniquement.

Ainsi, ce n'est sans doute pas faire preuve d'un optimisme excessif de prétendre que la création de concessions alfatières apportera de grands bienfaits à ce pays.

III. — CONCLUSION

Dans cette étude, on s'est particulièrement étendu sur les aspects économiques de l'exploitation alfatière et l'évidence conduit à l'achever par des considérations également économiques parce que l'avenir de l'alfa, avec toutes les conséquences qu'il comporte, paraît dépendre essentiellement de l'extension des débouchés de cette matière première.

On peut espérer que la richesse de la plante en cellulose conduira à l'utiliser à des fabrications nouvelles, mais, pour le moment, il n'est qu'une issue importante à sa production, l'industrie papetière.

Nous avons vu l'espoir qu'apporte la création d'une industrie française de l'alfa, mais, quand les projets en cours seront réalisés, dans quelque 4 ou 5 ans, elle ne représentera encore qu'une consommation limitée, un peu plus de 100.000 tonnes par an pour la France et l'Algérie réunies, soit moins du tiers de l'absorption anglaise, et les papeteries d'Angleterre et de France consommeront ensemble 450 à 500.000 tonnes mensuellement. Ce tonnage ne représente pas la moitié de celui indiqué plus haut comme possibilité des nappes alfatières d'Afrique du Nord.

Les besoins régulièrement croissants du monde en pâte à papier, qui excèdent manifestement la possibilité de production normale des forêts économiquement accessibles, permettent de considérer comme logique une mise en exploitation complète de l'alfa nord-africain. Celui-ci paraît nettement réalisable dans des conditions de prix moyens acceptables, lorsque les nappes vierges seront suffisamment desservies en routes et chemins et traitées avec des moyens d'exploitation modernes.

Cependant, des obstacles économiques considérables s'opposent actuellement à ce développement.

La crise que traverse cette année le marché papeter les met particulièrement en relief.

Aujourd'hui, d'aucuns prétendent encore que le problème se circonscrit dans la lutte entre les papeteries d'Ecosse et les principaux exploitants alfatiers. Les faits permettent de penser qu'ils se trompent, qu'il faut éviter de les suivre dans cette erreur et que la question se situe sur un plan plus élevé.

Il est vraisemblable que l'alfa, matière première d'une industrie de luxe, pourrait devenir assez rapidement une simple source de cellulose, de qualité supérieure sans doute, mais avant tout une matière première assez banale.

Il faut donc admettre que ce produit ne pourra simplement conserver sa place dans l'économie mondiale et, à plus forte raison, la développer qu'en s'adaptant aux conditions générales du marché des matières premières de même nature.

L'Angleterre, depuis deux ans, avait aligné en hausse les cours de l'alfa sur ceux des pâtes de bois. Aujourd'hui elle démontre qu'ils doivent être adaptés en baisse. Cette réaction semble, d'ailleurs, avoir été à son origine moins le fait des importateurs et industriels anglais, qui ne désiraient pas dévaluer le papier d'alfa, que le résultat de la politique anglaise de contingentements des importations en valeur ; les utilisateurs furent, par ce système, obligés d'acheter la matière première la moins chère pour poursuivre leur activité. L'Afrique du Nord refusant de livrer son alfa aux prix offerts, les papeteries écossaises s'en sont passées. Ils ont d'abord ralenti ou suspendu leurs fabrications spéciales, puis ils se sont mis à traiter des pâtes de bois et de paille par des procédés qui permettent l'obtention de papiers de qualité avec ou sans mélange à une faible proportion d'alfa (20 % environ). On peut d'ailleurs très facilement concevoir que la consommation des papiers d'alfa disparaisse s'ils devenaient trop chers, et ceci ne privera pas le monde de papiers de luxe. Seuls les pays producteurs, ses habitants et son commerce en pâtiraient.

Il semble donc que la politique économique suivie par l'Afrique du Nord en 1952 n'ait pas été heureuse. Les conditions d'application de prix-planchers en particulier se sont révélées défectueuses.

Les services compétents s'en sont d'ailleurs inquiétés depuis quelque temps déjà, et il est permis d'espérer que des mesures constructives seront prises, à assez brève échéance, pour redresser cette situation. Elles doivent, à la fois, favoriser l'exploitation et assurer un parallélisme normal entre le cours de l'alfa et celui des pulpes de bois.

Certains exploitants ont réclamé la liberté entière de manœuvre. Peut-on penser y trouver le salut ? Certainement non ; ne serait-ce que parce que les clients de l'Afrique du Nord ne pratiquent pas, eux-mêmes, cette liberté dans leurs échanges.

Dans l'immédiat, l'intérêt évident des pays producteurs est de provoquer la reprise des exportations arrêtées presque complètement de juin à novembre 1952, même à assez bas prix ; d'ailleurs, malgré les plus bas prix atteints pendant cette période il subsistait encore des possibilités d'exploitation rentable et il faut, de toute façon, éviter la ruine d'un grand nombre d'exploitants moyens chargés de stocks. Mais il est également nécessaire de faire l'impossible pour s'opposer à ce que les cours se stabilisent au-dessous d'un niveau minimum de rentabilité. En effet, à supposer que les cours des

pâtes de bois puissent encore baisser de moitié et se maintenir à un tel niveau — ce qui ne semble pas vraisemblable en dehors d'une crise passagère — c'en serait probablement fini de l'exploitation alfatière, car le prix de revient de l'alfa, dans les conditions actuelles de frais de main-d'œuvre et de transport, ne permettrait pas de soutenir la comparaison, même pour les nappes les mieux situées (13).

Mais, s'il est clair que l'alfa n'est pas en mesure de lutter efficacement, sur le marché mondial, disons sur le marché anglais, contre une concurrence effrénée des pâtes de bois que seuls les Scandinaves semblent aujourd'hui en mesure d'orchestrer et de soutenir, on peut considérer qu'il n'est pas en cela plus mal loti que les industries papetières de pays comme l'Allemagne et la France, qui produisent une partie (environ le tiers, actuellement, pour la France) de leurs besoins en matière première et n'ont à faire appel normalement à l'extérieur, que pour compléter leurs approvisionnements.

L'industrie papetière française souffre gravement de cette situation, car la politique économique de

la France en matière de produits papetiers ne comporte qu'un protectionnisme partiel et à éclipses, en face de la politique d'accaparement économique pratiquée périodiquement par un pays comme la Suède par exemple. La France en arrive ainsi à importer des bois et du papier suédois — tentée par leur bas prix — alors qu'elle laisse inemployée une grande partie de sa matière première et de ses moyens industriels (14). Les pays scandinaves sont incontestablement en mesure de produire pâtes et papiers avec des prix de revient très inférieurs à ceux du reste de l'Europe occidentale (grâce à la concentration de leurs exploitations, aux avantages qu'ils tirent de leurs nombreuses voies d'eau pour le flottage des bois et à leurs énormes ressources en énergie électrique bon marché, surtout) et, maintenant que l'Amérique du Nord délaisse leurs fournitures, ils peuvent satisfaire longtemps encore les besoins du reste de l'Europe et maintenir en veilleuse sa production, quitte à exploiter pour cela un volume annuel de bois supérieur à la possibilité normale (15). Mais devant cette concurrence, il est logique que les pays importateurs se préservent efficacement contre l'asphyxie et évitent des achats inutiles. Le protectionnisme devient, ici, un facteur de salut et l'on ne devrait pas hésiter, cemble-t-il, à en user délibérément, malgré que de puissants intérêts (éditeurs de journaux en particulier), s'y opposent.

Le protectionnisme ne peut guère s'appliquer directement à la production alfatière du Maroc, puisqu'elle n'est pas transformée sur place, mais il est vivement souhaitable que celle-ci puisse trouver

(13) Les principaux éléments du prix de revient de la tonne d'alfa brut emballé, sur bateau départ A.F.N., peuvent être approximativement analysés comme il suit, pour le Maroc et dans l'état actuel du coût de la main-d'œuvre et des transports :

a) Cueillette : 250 à 300 F par ql d'alfa vert, soit, par tonne d'alfa sec (coefficient : 12,5)	3.125 à 3.750 F/T
b) Manipulation au chantier (pesage, séchage, emmeulage du vrac, triage, mise en balles, pesage et mise en meules des balles, chargement sur camion)	800 à 1.000 F/T
c) Frais divers de fonctionnement du chantier (alimentation en eau, carburant, amortissement du matériel) non compris les investissements en constructions durables, estimés à	1.800 à 2.000 F/T
d) Assurance de l'alfa stocké sur chantier (on admet un taux de 1,75 à 2 % de la valeur et une couverture de 1 an, soit, pour une valeur moyenne de 10.000 F/T)	200 F environ
e) Transport du chantier au port : élément éminemment variable ; pour le Maroc, les frais correspondants varient actuellement, selon les lots en exploitation de	1.300 à 7.000 F/T
f) Frais à l'exploitation : Manipulation au port — Frais de terre-plein — Gardiennage — Transit — Réage — Embarquement	1.400 à 1.600 F/T
Assurance de l'alfa stocké au port (environ 2 % de la valeur, comptée à 15.000 F/T en moyenne pour 3 mois)	75 F environ
g) Taxes (statistique douanière : 0,505 % ; de l'O.C.E. : 0,7 % sur la valeur à l'exportation (P). Commission laissée à l'importateur anglais : 3 % de P. Frais bancaire et de change : 0,50 % de P.....	4,705 % de P
h) Redevance payée à l'Etat (R par tonne d'alfa vert) + annexes (de 15 à 20 %) (R × 1,25 × 1,20)	

On voit que, pour le lot le moins situé et en l'absence de toute redevance, le prix de revient fob de la tonne atteint environ : 16.000 F, non compris les frais désignés sous la rubrique g), prix minimum absolu permettant une exploitation rentable des lots les plus éloignés actuellement exploités au Maroc. Mais il est des nappes marocaines encore intouchées, qui sont plus mal situées.

(14) Depuis longtemps, les services techniques français se sont préoccupés de ce problème et, tout récemment (avril-mai 1952), une mission d'experts, dirigée par M. Dutilloy, s'est rendue aux Etats-Unis dans le but d'étudier plus particulièrement les possibilités d'emploi des bois feuillus pour combler le déficit de la production française. La France n'utilise en effet, actuellement, en papeterie presque uniquement que des résineux (1.217.000 st. en 1950, sur 1.513.000 st. de bois français traités) et importe, en bois de pâtes un complément considérable (équivalent de 3.354.000 st. en 1950), alors qu'elle dispose d'un volume surabondant de feuillus non employés (bois jadis utilisés pour le chauffage et la carbonisation) qui suffirait largement à éviter les importations. La mission a conclu que, techniquement, 150 à 170.000 tonnes de pâtes, équivalent à 800.000 st. de bois importés, auraient pu être fournies par les forêts feuillues françaises, en utilisant des procédés de fabrication déjà en application en France et en Amérique. Le recherche de procédés nouveaux devrait conduire à une substitution beaucoup plus large (voir « Revue du bois » de septembre - octobre 1952).

(15) L'abus d'exploitation n'est cependant pas nécessairement en cause ; car s'il a été réel avant la dernière guerre, les pays nordiques semblent maintenant avoir mis de l'ordre dans leurs coupes. Malgré cela, avec ses 23 millions d'hectares de forêts, la Suède à elle seule peut normalement exploiter 48 millions de mètres cubes de bois par an, dont plus du quart (environ 14 millions de m³) sont utilisés en papeterie et correspondent à 4 millions de tonnes de pâtes. En regard, la France produit ou importe l'équivalent de 900.000 tonnes environ de pâtes de bois (881.000 T. en 1950, dont 623.000 T. d'origine extérieure) ce qui correspond à un peu moins de 5 millions de stères de bois.

refuge dans la Métropole, si cette dernière se décide à le lui permettre (16).

Le marché français suffirait, en effet, à fournir un volant de sécurité surabondant contre les mouvements spéculatifs auxquels se heurte actuellement l'alfa sur le marché extérieur, sans protection réelle. La France y éviterait des importations coûteuses de pâtes de bois, payées en devises fortes, et le Maroc serait assuré d'un élément de prospérité nouveau et stable, que l'alfa ne lui a pas encore fourni. C'est là, semble-t-il, la vraie solution. Mais on ne

peut pas dissimuler, d'autre part, que l'organisation de l'exploitation de l'alfa en Afrique du Nord (les conditions dans lesquelles le droit de récolte est concédé en particulier) comporte des vices majeurs et laisse place à des inégalités qui peuvent conduire à des spéculations néfastes.

Si l'on veut aboutir à une mise en valeur complète et rationnelle de l'une des principales ressources naturelles des trois territoires nord-africains, il est essentiel de faire disparaître ces inégalités.

Rabat, novembre 1952

G. JOUNET

ingénieur des eaux et forêts

(16) Contrairement à la masse principale des bois feuillus français, l'alfa peut être employé d'emblée en papeterie selon des procédés au point, pour les papiers de luxe tout au moins. Il semble que son utilisation à d'autres fins, en mélange avec des pâtes à fibres longues notamment, ce qui permettrait de l'incorporer à des papiers communs, doive être techniquement réalisée à brève échéance. Les promoteurs de la future usine de la vallée du Rhône œuvrent dans ce sens. Si l'on songe qu'il a place pour plus de 600.000 T. de pâtes en France, actuellement importées de Scandinavie, que la consommation métropolitaine de papier croît rapidement (ordre de 1.600.000 tonnes en 1951 au lieu de 1.318.000 en 1950) et que des matières premières autres que le bois, en partie remplaçables par l'alfa, y participent pour une large part, on peut conclure que le marché français serait en mesure d'offrir à lui seul à l'alfa d'Afrique du Nord le supplément de débouché qui lui manque. La France y trouverait, en même temps, un remède extrêmement efficace aux difficultés actuellement engendrées par ses coûteuses importations.

Sur la consommation française de papier, il faut d'ailleurs remarquer qu'elle devra certainement croître dans de très fortes proportions tant que durera un calme international

suffisant. En effet, on a observé depuis assez longtemps déjà, à tort ou à raison, que la consommation de papier par tête d'habitant serait un des indices les plus nets du degré d'évolution sociale d'un pays, bien plus par exemple que celle d'acier (sans doute ne faut-il accepter cette affirmation qu'avec réserve, car le gaspillage de papier journal et la substitution du papier au linge, pratiqués dans certains pays, ne constituent pas une preuve sûre de progrès social). Or, en 1938, cette consommation, de 25 kilos par an et par habitant en France, était à peu près le quart de celle des Etats-Unis. Il y a donc place pour des débouchés accrus.

Le phénomène est, d'ailleurs, général. Le président de la commission des bois de papeterie, citait, à ce propos, lors de l'assemblée générale de la fédération nationale du bois de France du 20 novembre 1952, des chiffres de l'évolution de la consommation européenne de bois de râperie au cours des années récentes.

Ces chiffres sont éloquentes : en 1947, 19.500.000 m³ ; en 1948, 23 millions de m³ ; en 1949, 25 millions de m³ ; en 1950, 30 millions de m³ et l'on prévoit 64 millions de m³ pour 1960 !